Renouvellement instances Mouvement Utopia : Appel à candidatures pour les membres du Bureau et le Binôme Paritaire d'Animation.

Nous lançons ce jour l'appel à candidature pour le renouvellement du bureau et du Binôme Paritaire d'Animation.

1. *La date limite de dépôt des candidatures par mail est fixée au 27 juin 2015 à 18h00.*
2. *Les candidatures sont à envoyer à organisation@mouvementutopia.org avec en copie ethique@mouvementutopia.org*

La durée du mandat est de 3 ans.
Voir les conditions d'ancienneté dans l'extrait des statuts ci-dessous.
Le nombre de bureau par an est de 4 (une participation financière pour les frais d'hébergement et des repas, hors transport- en moyenne entre 100 et 200 euros- est demandée lors de chaque bureau).

Etapes suivantes :

1. Le pôle organisation et la commission éthique confirment la validité des candidatures.
2. Les candidatures au Bureau sont transmises aux candidats aux postes de binôme paritaire d'animation afin qu'ils puissent constituer leurs listes.
3. La ou les listes présentées par binôme paritaire d'animation sont envoyée(s) à touTEs les adhérentEs avec une profession de foi associée.
4. Vote à bulletin secret lors de l'Université d'Eté d'Utopia

Rappel des statuts : *Pour le renouvellement du Bureau dont les postes du Binôme Paritaire d'Animation, il est fait un appel à candidature auprès de tou-te-s les adhérent-e-s à jour de cotisations et ayant une ancienneté d'adhésion au moins égale à six mois le jour prévu pour l'élection, sauf pour les postes du Binôme Paritaire d'Animation où l'ancienneté requise est de 2 ans. Cet appel à candidature doit avoir lieu au moins 2 mois avant la date du scrutin.*
Les adhérent-e-s, sous réserve des conditions précédemment énoncées, proposent leur candidature aux postes du Binôme Paritaire d'Animation et/ou émettent leur souhait de participer au Bureau. Leurs coordonnées sont transmises au Binôme Paritaire d'Animation.
Les candidatures sont authentifiées par le Bureau qui en informe le Conseil et les postulants aux postes du Binôme Paritaire d'Animation .Ces derniers contactent les candidat(e)s et recueillent leur accord pour constituer leur proposition de bureau. Chaque liste comporte les noms des candidats aux postes du Binôme Paritaire d'Animation et leur proposition de bureau (noms et fonctions). La liste est composée de 25 à 40 membres, elle est soumise au vote du Conseil ou, si le Conseil en décide, au vote de l'ensemble des adhérents. Aucune liste incomplète ne peut être présentée.